

Marina Carobbio Guscetti, Présidente du conseil de fondation FMF; Manolya von Erlach, directrice de la WHM

Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille – Rapport annuel 2009

Le programme national d'assistantat au cabinet des médecins suisses, qui avait été mis sur pieds en 1998 sous l'égide du Collège de médecine de premier recours (CMPR) a été transféré au début de l'année 2009 avec l'ensemble de ses cadres dans la nouvelle «Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille» (FMF). Nous publions ici, sous forme légèrement abrégée, le premier rapport annuel.

Généralités

Durant le premier semestre de 2009, la fondation FMF était principalement occupée par la reprise et la poursuite du programme «Formation postgraduée au cabinet du médecin de premier recours» (en bref, «Programme d'assistantat au cabinet médical» du Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR). Il a d'abord fallu s'assurer de la légalité de la reprise et de la mise en œuvre de l'ensemble des contrats existants. Ces démarches ont constitué pour le bureau de la fondation FMF une charge de travail considérable, s'ajoutant aux affaires courantes liées au programme d'assistantat au cabinet. Il s'agissait d'autre part de clarifier les questions en suspens du programme d'assistantat au cabinet du CMPR, avant que le board (responsable du programme d'assistantat au cabinet du CMPR depuis ses débuts en 1998) ne se dissolve définitivement. Parallèlement, le conseil de fondation FMF a repris les missions de l'ancien board. Pour certains membres du conseil de fondation, elles n'avaient rien de nouveau, puisqu'ils avaient été eux-mêmes membres du board. Les autres membres du conseil de fondation se retrouvaient en revanche en terrain inconnu.

Après un premier semestre plutôt mouvementé, c'est un second semestre consacré à la consolidation qui a suivi: La collaboration au sein du conseil de fondation et entre ce dernier et la direction a été excellente. Fin 2009, les questions en suspens du programme d'assistantat au cabinet du CMPR étaient d'ailleurs toutes résolues, si bien qu'il a été possible de dissoudre définitivement le board.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation FMF s'est réuni à cinq reprises durant cette année. La première séance a été tenue conjointement avec la dernière séance du board du programme d'assistantat au cabinet du CMPR. Diverses formalités liées à la création de la fondation ont été réglées à cette occasion; des rôles et des missions ont été partiellement redéfinis et le mode de remise des «clés» a été précisé.

Durant l'été, le conseil de fondation a mis en place un comité pour l'examen continu des demandes de cofinancement d'assistances au cabinet-médical, dans le but de pouvoir mieux se consacrer aux aspects stratégiques du programme. La présidente du conseil de formation Marina Carobbio Guscetti, le conseiller de fondation Oliver Adam et la directrice Manolya von Erlach ont été nommés pour former ce comité. Les conditions d'admission dans le programme d'assistantat au cabinet médical des maîtres(ses) de stage et méde-

cins-assistant(e)s ont été revues et adoptées par le conseil de fondation dans sa séance du 3 décembre 2009.

Bureau

La charge de travail des collaboratrices du bureau était assez grande en 2009: d'une part, le nombre d'assistances au cabinet relevant du programme d'assistantat au cabinet est pratiquement resté au niveau de l'année précédente et d'autre part, le passage au programme du conseil de fondation FMF a nécessité la reprise de toute une série de contrats: contrats de travail des collaboratrices du programme, contrats d'assistance au cabinet entre les maîtres(ses) de stage, les médecins-assistant(e)s et le CMPR, accords de collaboration entre le programme du CMPR et les programmes cantonaux d'assistantat au cabinet, contrats du CMPR avec les fournisseurs, etc. La création d'une nouvelle homepage était aussi incontournable. Le taux d'occupation de la directrice Manolya von Erlach a ainsi passé de 60% à 70%. Elle a été efficacement secondée dans ses tâches au bureau, comme l'année précédente, par Jacqueline Bähler (50%) et Franziska Kohler (70%), tout en s'efforçant sans cesse d'optimiser les processus au travail. Bernhard Rindlisbacher, ancien membre du comité directeur opérationnel du programme d'assistantat au cabinet du CMPR, a mis à disposition du conseil de fondation FMF et de la direction sa longue et grande expérience en tant que conseiller. Dans le même temps, il a poursuivi ses activités de conseiller dans divers projets cantonaux d'assistantat au cabinet. Le modèle bernois d'assistantat au cabinet qui est administré depuis fin 2008 par la fondation FMF, a requis un important engagement de sa part et de la part du bureau.

Programme d'assistantat au cabinet (Formation postgraduée dans les cabinets de médecine de famille)

Les assistances au cabinet peuvent être cofinancées dans le cadre du programme national de la fondation FMF lorsque les critères d'admission du maître ou de la maîtresse de stage, ainsi que de l'assistant/e sont remplis. A défaut, les assistances au cabinet peuvent être administrées (établissement des contrats, paiements du salaire, assurances sociales) par le programme (sans cofinancement de la part de la fondation FMF), si un/e maître(sse) de stage prend à sa charge l'entier de la rémunération. La fondation FMF propose en outre aux projets cantonaux d'assurer le déroulement administratif des assistances au cabinet par le programme de la fondation FMF. En 2009, les projets pilotes d'assistantat au cabinet de Berne et de Zurich ont profité de cette offre.

Le nombre des assistances ayant *entièrement* passé par le programme de la FMF (autrement dit avec ou sans cofinancement par la fondation FMF) a légèrement diminué de 2008 à 2009, passant de 53 à 50; logiquement le nombre de mois d'assistantat a lui aussi discrètement baissé (calcul rapporté au nombre de postes à 100%) avec 334 (2008) et 320 (2009) mois.

Cette petite diminution est due à un nombre d'assistances cofinancées (2008: 36; 2009: 29) et de mois d'assistantat (2008: 190; 2009: 157) nettement plus faible: quelques assistances au cabinet ont été refusées, car il a été décidé d'appliquer de manière très stricte les directives pour l'admission dans le programme dans les cas limites; d'autre part, il y a eu un certain nombre de désistements de la part de maîtres(ses) de stage et d'assistant(e)s bien que la fondation FMF ait auparavant donné son accord pour un cofinancement.

Les *stages avec déroulement administratif* et le nombre de mois sans cofinancement ont en revanche augmenté (2008: 17 assistances, resp. 144 mois; 2009: 21 assistances, resp. 163 mois). Ceci est principalement dû au modèle pilote bernois d'assistantat au cabinet, qui a démarré à fin 2008 et dont l'administration est assurée par le programme de la fondation FMF. Il y a également eu davantage de stages au cabinet qui ont été prolongés de quelques mois après la fin de la période régulière dans le cadre du programme FMF (au maximum 6 mois à 100%).

Comme on l'observe depuis des années, la proportion des femmes (avec ou sans cofinancement de la part de la fondation FMF) était nettement plus élevée que celle des hommes en 2009: 36 assistantes ont débuté un stage en 2009 dans le cadre du programme FMF contre seulement 14 assistants. La durée moyenne du stage était, comme l'année précédente, 5.5 mois (en équivalent de postes à 100%).

La distribution par cantons des stages cofinancés par le programme d'assistantat au cabinet montre que ce sont principalement des maîtres(ses) de stage du canton de Zurich qui profitent depuis juillet 1998 du programme (104 des 378 places de stage cofinancées à ce jour). Viennent ensuite les maîtres(ses) de stage du canton de Berne (62 des 378). Depuis que ces deux cantons ont mis sur pieds leurs propres projets d'assistantat au cabinet (Zurich depuis 2007 et Berne depuis 2008), les demandes provenant de ces deux cantons sont en recul. Il n'empêche qu'en 2009, la plupart des 29 demandes de cofinancement ont émané du canton de Zurich (8) et du canton de Vaud (5). Deux assistances au cabinet ont été financés respectivement dans les cantons de Berne, Lucerne, Valais, Grisons, Bâle-Ville, Fribourg et Neuchâtel et un dans les cantons de Thurgovie et du Tessin.

Dans le cadre du programme de la fondation FMF, jusqu'à 50% des frais de salaire d'assistant(e)s sont pris en charge durant 6 mois (y compris la participation de l'employeur). Le salaire cofinancé est fixé dans tous les cas à CHF 5850.– par mois pour un poste à 100%. Les maîtres(ses) de stage ont cependant de plus en plus tendance à «arrondir» ce salaire vers le haut, probablement sous l'effet de la pression des programmes cantonaux, qui paient en règle générale les salaires plus élevés pratiqués pour les assistants et assistantes des hôpitaux publics.

Cours pour les maîtres(ses) de stage

En 2009, cinq cours ont été organisés, comme l'année précédente. 76 médecins y ont participé en Suisse alémanique (86 l'année précédente) et sept en Suisse romande (12 l'année précédente). Suite à la forte augmentation de l'ordre de 50% constatée en 2007, le nombre de demandes s'est stabilisé au cours des deux dernières années.

En tout, 32 cours ont été proposés en Suisse alémanique depuis 1998 dans le cadre du programme national d'assistantat au cabinet

et 6 cours ont eu lieu depuis 2005 en Suisse romande. Jusqu'à fin 2009, 630 maîtres(ses) de stage ont été formés, donc 549 en langue allemande et 81 en langue française. 427 participant(e)s aux cours étaient des généralistes, 125 des internistes et 70 des pédiatres. Huit participant(e)s étaient porteurs d'un autre titre de spécialiste ou de formation postgraduée (il y avait notamment six médecins praticiens).

Perspectives

La fondation FMF a réussi à reprendre la mission du CMPR et à poursuivre le programme de ce dernier dans la continuité. Il s'agit maintenant de définir la stratégie de la fondation pour l'avenir: la fondation continuera en tous les cas à soutenir et à coordonner les projets cantonaux d'assistantat au cabinet. L'offre consistant à soutenir le déroulement administratif et l'évaluation des projets cantonaux d'assistantats à travers le programme de la fondation FMF sera encore étendue. La fondation s'efforce en outre d'intensifier sa collaboration avec la Conférence intercantonale des directeurs et directrices de santé (CDS), pour favoriser les programmes cantonaux d'assistantat au cabinet.

La fondation FMF a par ailleurs l'intention de favoriser la mise sur pieds de nouveaux projets, cours, séminaires, etc. ayant pour but d'optimiser la formation postgraduée en médecine de famille et qu'elle pourrait soutenir du moins administrativement dans la mesure de ses possibilités financières.

Remerciements

La première année d'existence de la fondation a été à la fois mouvementée et passionnante, mais aussi très lourde. Nous tenons donc à remercier très chaleureusement pour leur engagement les membres du conseil de fondation, Oliver Adam, Max Giger, Marc Müller, Jürg Pfisterer et Urs Sieber et exprimer notre reconnaissance pour leur confiance et leur soutien aux organisations parties prenantes à la fondation, la SSMG, la SSMI, la SSP, le CMPR, la FMH et l'ASMAC.

Un grand merci également à nos infatigables collaboratrices du bureau, Jacqueline Bähler et Franziska Kohler, grâce à qui le programme d'assistantat au cabinet se déroule sans anicroches et l'optimisation des processus au travail n'est pas un vain mot.

Mes remerciements vont également aux responsables des cours pour les maîtres(ses) de stage, Daniel Ackermann, Elisabeth Bandi-Ott, Urs Glenck, Thomas Bischoff, Bruce Brinkley et Johanna Sommer, ainsi qu'à Bernhard Rindlisbacher pour son aide et ses conseils avisés.

La fondation FMF est prête à relever les défis qui s'annoncent dans le nouvel exercice!

Correspondance:

Manolya von Erlach, lic. phil.

WHM – FMF

Fondation pour la promotion de la formation postgraduée en médecine de famille

Directrice

Weissenbühlweg 8, 3007 Bern

m.vonerlach@whm-fmf.ch

www.whm-fmf.ch